



## Analyse énergétique par **DOMUS-ENERGY**

Vous recherchez :

- un **audit PAE ou ASP, un CPE, une THE, un BDO ou un PEB,**
- à **optimiser votre consommation** énergétique ou celle d'un projet
- à **consommer moins** d'énergie, à émettre moins de CO2 sans vous ruiner.

### **Procédure d'Audit Énergétique (PAE 1 et 2)**

Sur base d'une analyse réalisée sur place, la **PAE** met en avant les éventuelles faiblesses énergétiques de votre habitation. Elle révèle donc les **améliorations possibles** : quels travaux, quel gain énergétique attendu, quels investissements liés, quelle rentabilité etc. Vous déciderez ainsi des améliorations à effectuer, et de l'ordre dans lequel les réaliser. Cet audit s'adresse uniquement aux maisons individuelles.

### **Audit Énergétique Spécifique (ASP)**

L'**ASP** concerne tous les autres bâtiments non-individuels : logement collectif, commerces, usines, immeubles de bureau etc. Le bâtiment est considéré dans sa globalité.

### **Optimisation**

L'optimisation vise à réduire votre facture d'électricité, de chauffage ou d'eau, sans mettre en œuvre d'outils lourds comme l'audit énergétique. Notre partenaire se rend chez vous pour expliquer les mesures utiles à réaliser de véritables économies d'énergie immédiates et adaptées à coût limité

### **Certificat Énergétique (CPE)**

L'obtention d'un **CPE** est obligatoire en Wallonie pour l'achat ou la location d'un logement. Passeport de la performance énergétique de votre immeuble, le **CPE** peut influencer la décision d'un acquéreur ou d'un locataire.

### **Thermographie Infrarouge (THE)**

Cette technique permet de "**voir à travers les murs**" les pertes thermiques de tout bâtiment. La THE est indispensable pour agir au bon endroit en limitant les travaux inutiles. Elle permet aussi de détecter les fuites de chauffage, entre autres.

### **Infiltrométrie (BDO)**

20% de la consommation d'une maison résultent de pertes par ventilation insoupçonnées ou mal contrôlées; d'où l'importance d'une bonne étanchéité de l'enveloppe et l'intérêt de sa mesure. Combinée par exemple avec la thermographie infrarouge, elle peut **détecter les points de fuite**.

**Responsabilité (PEB)**

Depuis le 1er mai 2010, le responsable PEB suit votre projet de construction. Mais le vrai professionnel vous aidera à optimiser votre investissement en performance énergétique des bâtiments. Il assurera aussi le **sérieux des mesures énergétiques** prises lors de la construction.

**Etudes de Faisabilité**

La réglementation PEB de mai 2010 rend obligatoire de réaliser une étude de faisabilité technique, environnementale et économique pour tout projet d'une superficie utile de plus de 1.000 m<sup>2</sup>. Depuis mai 2015, cette obligation s'étend aussi aux nouvelles constructions de moins de 1.000 m<sup>2</sup>.

**Primes et aides publiques**

Contactez-nous pour vous informer sur les moyens d'obtenir les primes et aides publiques pour aider à financer en partie vos travaux d'économie. Le contexte légal est fluctuant et nous tenons à vous apporter l'information exacte, actualisée et conforme à la législation de votre Région.

**Bilan émissions CO2**

Notre partenaire a été formé à l'UCL au management stratégique du carbone et peut donc vous aider à y voir plus clair.

**Contrôle des Installations Électriques**

Notre partenaire peut vous simplifier la vie lors de la vente de votre logement, et aussi assurer la réalisation du contrôle obligatoire des installations électriques.

**Contrôle de l'Étanchéité des Citernes à Mazout**

Notre partenaire vous aide également à vous conformer à cette autre obligation réglementaire en cas de vente de votre maison, en prenant en charge le contrôle des citernes à mazout.